

Compte rendu de la consultation en audio du 18 mars 2020 avec la Direction Générale.

Pour la troisième fois en 3 jours nous avons échangé avec la Directrice Générale.

A ce stade, vous avez tous reçu les consignes de sécurité émises par le médecin de prévention et les instructions de la direction générale.

Nous savons à quel point vous vivez des moments difficiles et nous sommes conscients de vos questionnements, aussi sachez que nous sommes à votre écoute en permanence.

Nous nous sommes insurgés une fois de plus sur l'exercice contraint des contrôles sur les voyageurs venant du Royaume Uni.

Réponse :

« Ce n'est pas entièrement calé c'est pourquoi nous attendons l'instruction du Premier ministre ».

L'accès en France est aujourd'hui refusé aux personnes des pays tiers, les Britanniques sont au centre de ce questionnement car certains sont résidents français. Pour l'Union Européenne, il y a un principe de fermeture. Des précisions sont encore à apporter. Les sujets frontaliers sont parfois de vrais sujets d'ordre public sur lesquels nous ne pouvons pas intervenir. »

En matière de contrôles physiques, nous avons insisté sur les conséquences éventuelles d'un contrôle positif sur un véhicule nécessitant de ramener l'infracteur : comment être à 3 dans le véhicule de service en contradiction avec les règles de prévention du virus, mais aussi comment prendre en charge le véhicule de l'infracteur ? Quid également de la présence de l'avocat, et celle éventuellement du médecin ?

Réponse :

Monsieur Leblanc, sous-directeur Réseau, sur demande de la directrice générale, annonce que ces questions sont à l'étude en partant d'un cas concret.

L'USD-FO, en accord avec d'autres syndicats, estime que la réponse est déjà connue : **il n'y a pas de possibilité de mener à terme un contrôle dans le cas que nous avons décrit. En conséquence, on ne peut pas contrôler.**

Si la Directrice générale maintient qu'on ne peut suspendre la LCF, mission essentielle de notre administration, elle reconnaît, dans le même temps, que **« si on ne ne peut pas faire, on ne fait pas ! »**. Encore faut-il en convaincre nos autorités de tutelle...



Les cas de collègues infectés augmentent. L'USD-FO demande, que, systématiquement, les unités dans lesquelles ont travaillé des agents infectés soient fermées. A l'instar de ce qui a été fait à Nîmes.

L'USD-FO, à l'instar des autres organisations syndicales, estime nécessaire que la direction générale impose l'homogénéité du traitement de ces cas. Les collègues n'y comprennent plus rien !

Réponse :

La pratique doit être homogène en cas de suspicion, nous en convenons et nous y travaillons.

Les représentants des personnels ajoutent que ce souci vaut aussi pour les pratiques des médecins de prévention.

Ces pratiques non homogènes nécessitent une explication en cas d'identification de cas de contact. La direction générale rappelle la doctrine de la médecine de prévention : l'identification des personnes contactées porte sur celles qui ont été en contact avec le collègue infecté la veille (24 heures avant) (de la déclaration par de contamination par un agent).

Dans le département du 94, tous les agents qui ont été vus ont ils pu être identifiés ? Et les agents qui ont participé au CHS ont-ils été identifiés....

Réponse : nous sommes en procédure de recherche l'expertise est en cours.

Sujets RH :

Pour les collègues de Paris spécial qui ne peuvent pas travailler suite à la suppression de leurs missions, nous avons demandé soit qu'ils soient basculés sur de nouvelles missions dans les meilleurs délais, **soit qu'ils soient indemnisés normalement afin de faire face à leurs frais.**

Réponse : le point a été évoqué avec le DI Île-de-France récemment et il devrait se régler par un règlement afin que ces agents ne perdent pas d'argent et leur garantir la rémunération. **La direction générale écrira sur point après expertise en cours sur le plan juridique et comptable.**

Sujet aéromaritime : faute de la présence de l'expert, les différentes questions posées, notamment, celle du respect des « règles barrières » contre le virus en milieu confiné, caractéristique de la configuration des bateaux qui pose la question du maintien même de tout ou partie des missions, le sujet est reporté au prochain rendez-vous téléphonique.



Plusieurs questions, déjà posées, nécessitent en effet des réponses précises que le Plan de Continuité de l'Activité (PCA), récemment diffusé, n'apporte pas :

- Les marins doivent ils être en mer ou pas ?,
- Quelle est ou quelles sont les missions effectivement prioritaire(s) (sauvetage, autres missions en plus?) ?
- Quels types de missions imposent que les marins soient embarqués ?

Le Chef de la DNGCD doit apporter des précisions lors du prochain rendez-vous téléphonique.

Autres points :

Le Flash infos et les documents adressés à tous les agents :

Le maintien de la lutte contre la fraude est rappelé, malgré les éléments contradictoires rappelés ci-dessous. Cela ne peut cependant être compris sans prise en considération de la réalité des conditions auxquelles sont confrontés les personnels (cf. supra).

Quel que soit l'intérêt des différentes informations communiquées, elles ne sauraient faire oublier les interprétations divergentes entre DI, voire au sein des DI.

La Directrice générale assure qu'elle va y veiller.

Les contrôles aux frontières : la DG est en attente des retours du ministère qui doit apporter des précisions

Les sujets RH de la direction générale: sur les autorisations d'absence en surveillance une note est en cours d'élaboration.

A l'instar de Roissy, dont les agents sont sur des cycles longs, il s'agit de mettre les agents durant toute la période d'absence en AEA (autorisation exceptionnelle d'absence).

Pour les autres, on cherche à gérer au mieux par des mises à dispositions sans cotations.

Quelle que soit la solution retenue, l'essentiel est que, à l'issue de la crise, les agents, faute d'avoir pu générer suffisamment de RT, compte tenu de leur situation, ne se trouvent pas « en dette d'heures », alors que la situation n'aura pas été de leur fait.

Prochain rendez-vous : demain, 19 mars, à 14 h 30.

Il est important que toutes et tous fassiez remonter directement , ou par vos représentants locaux de l'USD-FO, les problématiques que vous rencontrez mais aussi les préconisations qui vous paraissent utiles.

L'administration nous a affirmé vouloir travailler en étroite collaboration avec les élus du personnel, prenons-là au mot et portons votre voix, vos situations dans l'intérêt de toutes et tous dans cette période très grave.